

SOCIÉTÉ



«Elle avait demandé une protection»

Dulcie September, arrivée à Paris en 1984, était proche du PCF.

«Elle était très préoccupée. Comme si elle craignait le pire. C'est une intuition, ce n'est pas une preuve.» C'est le sentiment que garde Jacqueline Derens qui travaillait aux côtés de Dulcie September, au bureau de l'ANC à Paris. Quelques jours avant sa mort, Dulcie avait cherché à joindre un camarade de l'ANC, sans y parvenir. Elle ne bénéficiait d'aucune protection de la part des autorités françaises.



Dulcie September, militante «déterminée» de l'ANC.

Dulcie était arrivée en 1984 à Paris, pour prendre la responsabilité du bureau d'information de l'ANC. Auparavant, elle avait travaillé au siège de Lusaka, puis au bureau de Londres. Née en 1935, originaire du Cap, elle avait été brièvement incarcérée pour son engagement au sein du mouvement de l'Unité, un groupe qui prônait un boycottage radical de l'Afrique du Sud, avant de rejoindre en exil les rangs de l'ANC. Arrivée à Paris, elle rencontre la mouvance antiapartheid, et sympathise plutôt avec le courant communiste.

«C'était une femme très combative, très ferme et déterminée. Elle se mettait volontiers en colère contre ceux qui l'empêchaient de parler», se souvient Marcel Trigon, président de Rencontre nationale contre l'Apartheid et ancien maire (PCF) d'Arcueil. «En même temps, elle était très humaine.» Trigon lui trouve un logement, voisin du sien, dans une école d'Arcueil. «Elle vivait très modestement, du pécule que lui versait l'ANC. Son logement a été meublé par les uns et les autres. Un an avant son assassinat, elle avait demandé à déménager parce qu'elle craignait un attentat. Elle avait déposé une demande de protection rapprochée, non pas au ministère de l'Intérieur, mais aux Affaires étrangères.» Antoine Bouillon, alors président du Mouvement antiapartheid, raconte Dulcie comme d'un «personnage très énergique, presque militaire dans son engagement, mais aussi étrange, qui avait quelque chose de chaleureux. Une vraie militante». Le mouvement antiapartheid avait déjà subi trois tentatives d'attentats, qui n'avaient pas fait de victimes. «Dulcie demandait une protection qu'elle n'arrivait pas à avoir. J'étais allé voir un collaborateur du ministre de l'Intérieur pour le signaler», remarque-t-il. Après le meurtre, un collaborateur de Charles Pasqua, of-

ficiellement chargé des rapatriés, est mis en cause par la presse pour ses liens avec les services sud-africains. Directeur d'une feuille d'informations confidentielles sur l'Afrique australe, il aurait recruté des mercenaires pour le compte de l'Afrique du Sud. Il est même soupçonné d'avoir transmis des informations sur l'immeuble de la rue des Petites écuries. Il dément formellement à l'époque. Selon Antoine Bouillon, une obscure société de presse aurait aussi quitté l'immeuble, peu après le meurtre.

L'assassinat de Dulcie September a donné lieu à des polémiques entre communistes, socialistes, membres de SOS racisme et du mouvement antiapartheid, qui se divisent sur les sanctions à imposer à l'Afrique du Sud. De violents incidents manquent d'éclater lors de ses obsèques. La sœur de Dulcie, Stephanie Arendse, a quitté le pays aussitôt après.

K.L.

La justice dans l'impasse diplomatique

L'ambassadrice sud-africaine indignée par l'inertie française.

«Le dossier September a été classé sans suite. Personne ne nous a saisi d'éléments nouveaux pour l'instant. Le Parquet ne peut pas réouvrir l'information de lui-mêmes. C'est le commentaire recueilli par Libération au Parquet de Paris concernant l'éventuel examen de faits nouveaux dans l'affaire du meurtre de Dulcie September, représentante de l'ANC à Paris en 1988. L'audition par la commission sud-africaine Vérité et Réconciliation du colonel Eugène de Kock, l'un des chefs des escadrons de la mort sud-africains, ne serait donc jamais arrivée jusqu'à Paris. Elle accuse pourtant un ancien mercenaire français, Jean-Paul Guerrier, un proche de Bob Denard, de l'exécution du meurtre. Il est aujourd'hui en fuite, recherché dans le cadre de l'assassinat du président comorien Ahmed Abdallah. Mme Thuthukile Skweyiya, ambassadrice d'Afrique du

Sud à Paris, ne cache pas son indignation. Elle tient entre ses mains le dossier des auditions de la commission Vérité et Réconciliation. «Ces documents sont publics. Ils ont été en partie publiés dans les journaux sud-africains», déclare-t-elle. C'était le devoir de l'ambassade de France en Afrique du Sud de les transmettre aux autorités judiciaires. Comment peut-on ignorer des éléments pareils? Dulcie September était une femme pacifique, son assassinat est un acte ignoble». Connus dès l'automne 1998, ces éléments ont en outre été évoqués il y a plus de deux mois sur Canal plus, lors d'un reportage de Thierry Vincent, journaliste à RFI. Sans provoquer de réaction judiciaire, diplomatique ou politique. Le meurtre s'étant produit sur le territoire français, l'informa-

tion judiciaire n'a été ouverte qu'à Paris. En 1988, la sœur de Dulcie September, Stephanie Arendse, et l'ANC, se sont constituées partie civile. Avec le démarrage des travaux de la commission Vérité et Réconciliation — une structure essentiellement destinée à juger de l'amnistie ou pas des crimes commis durant l'apartheid — un dossier September a été à l'instruction. «Le cas est toujours ouvert» selon Mme Thuthukile Skweyiya. Elle a indiqué à Libération qu'elle entendait écrire à l'ANC pour qu'une action soit entreprise depuis Paris.

Du côté français, la nouvelle de la mise en cause de Guerrier par les Sud-africains avait circulé, lors de l'instruction du président Abdallah. Entre avocat, magistrats et mercenaires. Mais les

faits nouveaux n'ont été formellement notifiés à personne. La fuite de Guerrier, à la veille de son procès, est survenue six mois à peine après la publication du rapport de la commission Vérité et Réconciliation. Les Sud-Africains l'ont évidemment remarqué. «Nous sommes surpris qu'une personne impliquée dans l'assassinat du président des Comores, puisse disparaître comme ça. Sans que le gouvernement français ne fasse rien pour l'en empêcher», déclare encore l'ambassadrice d'Afrique du Sud à Paris. M. Tristan d'Albis, ambassadeur de France en Afrique du Sud, a confirmé de son côté que ce dossier n'avait pas été traité par ses services. «Nous n'avons eu aucune demande d'un côté comme de l'autre», a-t-il indiqué à Libération. L'inertie des services judiciaires français ne trouve donc pour l'instant qu'une explication diplomatique.

K.L.

DETAILLANT GROSSISTES VEND AUX PARTICULIERS



Sélectionné Paris pas cher, Paris Combines, ...

Sommiers • Matelas

Vente par téléphone possible. Toutes les dimensions. Fixes ou rétractables. TRECA - EPEDA - SIMMONS - SWISSFLEX - PIRELLI - DUNLOP - BURET etc. Garantie 5 à 10 ans

Canapés • salons, clic-clac...

Cuir, tissu, élastomère STRAUS - BUNYER - GORDON - SURIN, etc.

5 500m² d'exposition

MOBECO
- 239 à 247 rue de Belleville
Paris 19^e. M. Télégraphe
- 50 avenue d'Italie
Paris 13^e M. Place d'Italie
01 42 08 71 00 7/7